

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 4 JUIN 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 JUIN 2012 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul - HUSSON Nadine - HERRLICH Jacques – LADAIQUE Mireille- LADAIQUE Anita – LHENRY Gérald –

Absents excusés: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick- MARINACCI Angélique –

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de séance : Chloup Roland

Délib. N° 2012/301

Objet : Intercommunalité : Vote d'une motion sur le regroupement CCPP, Haut Chemin, et les 9 communes de la rive droite de Maizières les Metz

- Vu le projet de motion sur le regroupement CCPP, Haut Chemin et les communes de la rive droite de la Moselle.

Le Maire entendu

Le Conseil Municipal

- Adopte le projet de motion concernant le regroupement des deux intercommunalités (CCPP et Haut Chemin) avec les communes de la rive droite de la Moselle.

Unanimité

Transmis le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire.

Affiché le :

Pange, le

Le Maire : Marc MAYOT

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 4 JUIN 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 JUIN 2012 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie – GRANDJEAN Jean-Paul - HUSSON Nadine - HERRLICH Jacques – LADAIQUE Mireille- LADAIQUE Anita – LHENRY Gérald –

Absents excusés: CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick- MARINACCI Angélique-

Procuration : de Groutsch Yannick à Gaehnke Denise

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Secrétaire de séance : Chloup Roland

Délib. N° 2012/302

Objet : Chemin de randonnée dans la forêt de Mont.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot